COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mai à seize heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 25 mai 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-1-2-110
OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette (a donné pouvoir à P BENOIT)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan (a donné pouvoir à H MARTIN)
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à D ZANIN)
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C LECORRE)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
Mr AILHAS Gérarld	:	Trésorier

Monsieur Pascal BENOIT a été désigné Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D7-1-2-110

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

L'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ces dispositions s'appliquent également au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1er Vice-président en remplacement du Président qui s'est retiré de la salle pour le vote des comptes administratifs,

Considérant que le compte administratif 2021 du budget assainissement collectif des eaux usées peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1				
Opérations de l'exercice	827 162,11 €	1 189 065,01 €	528 547,84 €	1 162 007,29 €
Résultats de l'exercice		**361 902,90 €**		**633 459,45 €**
Résultats de clôture		**361 902,90 €**		**633 459,45 €**
Reste à réaliser			216 727,40 €	- €
RESULTATS CUMULES		**361 902,90 €**	**416 732,05 €**	

Le Président propose donc :

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,

- d'adopter le compte administratif 2021,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 1 non participation au vote (Monsieur le Président)

DÉCIDE

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,

- d'adopter le compte administratif 2021,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Fait à Valence d'Agen, le 31 mai 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1er juin 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 09 JUIN 2022
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 09 JUIN 2022

AR Préfecture

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220609-2022D7_1_2_110-BF
Numéro d'acte :	2022D7_1_2_110
Date de décision :	09/06/2022
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / co budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	DOCBUDG-24820001600074-082023-CA-2021-08062C
Fichier(s) annexes(s) :	ETAT_RESTES_A_REALISER_DEPENSES_ASSAINIS 2022.pdf PAGES_SIGNATURES_CA_2021_ASSAINISSEMENT. 2022D7-1-2-110 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES.pd
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	09/06/2022 10:29:45
Date de réception de l'AR :	**09/06/2022 10:30:44**